

Compte rendu du Conseil municipal extraordinaire du 18 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 18 juillet à 19h, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. COLLIN YOANN, Maire.

Étaient présent : M. le Maire.

Mme BOITOUT Marie, M. LEGOIS Yannick, Mme AUGUSTIN Natacha, Mme LEGOIS Maguy, M. CARPENTIER Stéphane, M. BELLET Dany, Mme BOULAIS Dominique, M. LECONTE Yannick, Mme MASSIEU Myriam, formant la totalité des Conseillers en exercice.

Pouvoirs :

M. BERRUBE Fabrice a donné pouvoir à Mme BOITOUT Marie
M. FLAMANT Laurent a donné pouvoir à Mme BOITOUT Marie
M. LAUTAR Benoit a donné pouvoir à M. CARPENTIER Stéphane

Absents excusés :

Mme BEAUDRY Virginie
Mme SAVOYE Emilie

Secrétaire de séance : Mme BOITOUT Marie

A 19h10, monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Myriam MASSIEU arrive à 19h18

2022-038 DESIGNATION DU CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE MARCHÉ SUBSEQUENT 1 ETUDE DE CONCEPTION

Monsieur le Maire explique avoir réuni le Conseil municipal en session extraordinaire du fait de l'importance de la première délibération, elle porte sur la désignation du cabinet de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Martin. La décision est à prendre avant la fin juillet afin que le dossier passe à la DRAC cette année. La désignation de ce cabinet nous permet de commencer les demandes de subventions pour un début des travaux en 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BISOGNANI, assistante de maîtrise d'ouvrage, qui explique à l'ensemble du Conseil municipal comment s'est déroulé le marché public de désignation du cabinet de maîtrise d'œuvre. La meilleure note revient au Cabinet de madame CARON, son point fort : Sa très bonne connaissance du dossier et ses visites à l'église.

AEDIFICIO autre cabinet, se situant en région parisienne, propose des tarifs intéressants mais une mauvaise connaissance du dossier et aucune visite du site à restaurer.

Monsieur le Maire rappelle le projet avant délibération.

La Commune de TOURVILLE SUR ARQUES a enclenché la procédure de passation d'un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de l'église Saint Martin, monument inscrit dans sa totalité au titre des Monuments Historiques, en respect du code du patrimoine et des obligations du nouveau code de la commande publique.

Un diagnostic préalable datant de 2016 a recueilli l'avis officiel de la DRAC en 2017.

Au terme de la consultation, deux offres ont été réceptionnées et l'analyse fut confiée à notre assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE le cabinet MARIE CARON pour le marché subséquent 1 « réalisation des études de conception » pour un montant de 25536€ HT

SOLLICITE tous les partenaires institutionnels (DRAC/Conseil Départemental, DSIL/DETR et autres intercommunalités) en vue d'obtenir une **subvention au taux le plus élevé possible.**

CHARGE Monsieur le Maire de la constitution de ces dossiers de demande de subvention, en coordination avec l'AMO Urbiconseil et de souscrire des conventions auprès de fondations privées ou publiques pour le mécénat.

2022-039 Approbation du projet de bandes multifonctionnelles par le Département de la Seine-Maritime sur la RD915

Monsieur le Maire explique que suite à un courrier de M. BELLANGER, Président du département de la Seine-Maritime, présentant un projet de bandes multifonctionnelles sur la RD 915, le Conseil municipal est appelé à délibérer et à approuver les caractéristiques principales de cette opération.

Les bandes multifonctionnelles sont, comme expliqué dans le document remis par le Président, des accotements élargis d'environ 1,50 m de large. Elles seront installées du rond-point de la RN 27, entre Beaumais et Tourville et le rond-point de Mégival.

Elles permettront :

- d'assurer une zone de récupération pour les véhicules qui effectueraient une sortie de route ;
- d'offrir aux usagers en péril une zone pour arrêter leur véhicule ;
- d'offrir aux usagers qui patientent derrière un véhicule qui tourne à gauche une zone d'évitement par la droite ;
- d'offrir aux véhicules agricoles un espace pour s'écarter vers la droite et faciliter les manœuvres de dépassements ;
- d'offrir aux cyclistes une bande cyclable et dans une moindre mesure, une circulation piétonne.

La bande de roulement sera aussi renouvelée ainsi que l'ensemble de la signalisation qui passera aux normes VNTP (haute visibilité de nuit et par temps de pluie) afin d'assurer une sécurité optimum sur cet axe.

Le coût de ces travaux de sécurisation s'élève à **1100000€ TTC**. Le financement et la maîtrise d'ouvrage sont pris en charge entièrement par le Département de la Seine-Maritime. Les travaux devant débuter fin d'année 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des voix le projet de bandes multifonctionnelles sur la route départementale n° 915.

Monsieur le Maire transmettra au Président du Département de la Seine-Maritime cette décision.

Le prochain Conseil municipal est prévu le **22 septembre 2022 à 18h30** à la mairie.

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 19H45.